

Le comité Sud-Francilien et les clubs organisateurs vous convient à participer au :



SIMULTANÉ PHASE 2 (3^e, 4^e voire 5^e série)

Dimanche 29 novembre 2020

3 parties à partir de 10h

Attention: Épreuve qualificative pour le Championnat de France uniquement par le Comité si et seulement si tous les centres sont maintenus, sinon les places sont reportées sur le Simultané Mondial

4 centres sur le comité

(CESSON, L'HAY-LES-ROSES, LE PERREUX, SCRABB'LISSES/BONDOUFLE):

Cesson (30 places), École Jean Rostand, 8 rue de Pouilly, 77240 Vert-Saint-Denis

Inscriptions : **Martine Populaire** 6 rue de Lieusaint 77240 Cesson

Tél. : 06.31.95.89.87, Mél : pop_martine_francois@hotmail.fr

En cas de problème le jour de l'épreuve : 06.31.95.89.87

Le Perreux (20 places), 34 avenue Georges Clemenceau

Inscriptions : **Hervé Simon** 42 rue Pierre Brossolette 93110 Rosny Sous Bois

Tél. : 06.76.75.40.85, Mél : rvsimon@live.fr

En cas de problème le jour de l'épreuve : 06.76.75.40.85

L'Hay-les-Roses (70 places), Moulin de la Bièvre, 73 rue Larroumès

Inscriptions : **Yann Melnotte** 16 avenue Fernand Forest 91120 Palaiseau

Tél. : 06.43.54.55.52, Mél : yann.melnotte@sfr.fr

En cas de problème le jour de l'épreuve : 06.43.54.55.52

Scrabb'Lisses / Bondoufle/ (25 places)

Médiathèque Colette mail Île de France Long Rayage, 91090 Lisses

Inscriptions : **Irène Haquin** 1 allée des Hautes Futaies 91450 Soisy-sur-Seine

Tél. : 06.28.57.94.42, Mél : irene.haquin@gmail.com

En cas de besoin le jour de l'épreuve : 06.61.81.34.62

**Ce simultané est ouvert à tous les licenciés classés en 3^e et 4^e série, puis 5^e si places disponibles.
Priorité est donnée aux licenciés du Comité Sud Francilien.**

**3 parties prêtirées, jouées simultanément
en une seule journée et en même temps, dans tous les centres.**

Renseignements et inscriptions à adresser au centre concerné avant le 22 novembre 2020

droits d'inscription : 16€ (gratuit pour les jeunes nés en 1995 et après)

Merci de mentionner votre nom et "Phase 2" au verso du chèque libellé à l'ordre du Comité Sud Francilien.